

Octobre 2010 - N° 66

MEMOIRE 2000

EDITORIAL

“ E T R A N G E S E T R A N G E R S ”

Le plus affligeant dans la tourmente que nous traversons, n'est sans doute pas l'atteinte portée à l'image de la France sur la scène internationale ni même la partie de bras de fer que mène le président avec la Commission de Bruxelles.

Dans cette réprobation presque unanime, il y a sans doute une bonne dose d'hypocrisie, chacun étant chez soi confronté à une réalité qui finit toujours par donner raison à ceux qui disent tout haut ce que les autres pensent tout bas. On ne peut cependant s'empêcher de faire le rapprochement de cette tentative de justification avec celle que le Front National a longtemps utilisée pour nourrir la propagation de ses idées.

Alors que l'amalgame est érigé partout en méthode de pensée, on se gardera bien de faire des rapprochements hors de propos, voire outranciers entre les évacuations des Roms aujourd'hui et la déportation des Juifs et des Tsiganes d'hier.

Depuis deux mois que la surenchère sécuritaire dirigée contre les immigrés fait surgir des mots et des circulaires, des propositions de lois et des "feuilles de route", on a à peu près tout dit dans un débat sans fin qu'annonçait malheureusement déjà l'imprudente et inutile campagne sur la recherche de l'identité nationale.

Mémoire 2000 s'est joint aux appels lancés par les associations dont elle se sent proche que ce soit la Licra et/ou la Ligue des droits de l'homme. Elle s'est

tenue à l'écart du débat politique qui oppose les partis et les candidats aux élections, respectant ainsi les engagements politiques de ses membres.

Tant qu'il s'agit du rappel des principes constitutionnels, européens et internationaux qui poursuivent la discrimination proposée ou mise en œuvre à l'égard de personnes ou de groupe de personnes à raison de leur origine, Mémoire 2000 s'en tient à ses statuts, et s'il le fallait, elle rejoindrait le combat mené pour les faire respecter

Mais il ne suffit pas de rester sur le quivive et d'être prêts à défiler, banderole en tête. Il nous faut prendre conscience et prendre garde au fait que sauf erreur ou manipulation, les sondages qui se multiplient donnent de l'audace si ce n'est raison, à ceux qui s'en prennent ouvertement non seulement aux étrangers, fussent-ils devenus citoyens de l'Union, mais aussi aux Français d'origine étrangère qui pourraient se voir dépouiller de cet élément de leur identité. Il ne suffit pas que les sondages leur donnent raison et les encouragent à persévérer dans la voie inacceptable de la xénophobie et de la discrimination pour clore la discussion. Il est grand temps de se réveiller et de se lever pour dire "non ! ça suffit".

On a sûrement eu tort de faire des raccourcis et des rapprochements entre les camps de concentration nazis et les campements illicites que le gouvernement a décidé le 5 août d'évacuer en priorité. Rien de commun avec le sinistre passé nazi.

Que ceux qui protestent contre les rapprochements historiques qui fusent de toutes parts, à leurs yeux insultants, n'oublient pas que nombre des mesures qui ont conduit Adolf Hitler au pouvoir à partir de 1932 ont recueilli le vote et pas seulement l'avis de la majorité. S'il y avait eu des ligues ou des associations pour le dire

à l'époque, l'Europe n'en serait pas arrivée à ce délabrement qu'elle s'est imposé et qu'elle a vécu jusqu'à la Libération.

Il est donc plus que jamais nécessaire que la liberté de la Presse et le droit de manifester soient respectés et partagés. Que les organes de presse et les citoyens y veillent eux-mêmes sans se soumettre au diktat des instituts de sondages.

Certes en démocratie c'est la majorité qui doit l'emporter et imposer sa loi. Mais la majorité qui s'exprime par les voies légales et dans le respect des principes fondamentaux qui ressortent de la Constitution ou de déclarations des droits de l'homme, selon la conception et l'interprétation des organes habilités à la dire... Pas la majorité des suffrages que l'on poursuit de ses vœux par le recours aux sondages.

A cet égard bien des projets actuels dont certains sont en passe d'être adoptés par le Parlement ne trouveraient pas grâce auprès du Conseil constitutionnel du conseil d'Etat, de la commission de Bruxelles et même des tribunaux ordinaires de droit commun.

On doit sans doute admettre que la publication de ces sondages relève d'une certaine manière de la liberté d'expression, en tout cas de la liberté de la presse et il ne saurait être question de suspendre ni de restreindre ni l'une ni l'autre, d'autant qu'ils pensent être soumis au libre débat démocratique. Mais s'ils ne l'étaient pas pourquoi ne pas ouvrir aux associations qui se sont donné pour mission de faire respecter ces principes, le droit de réponse ou de réplique, comme c'est déjà le cas en matière de provocation à la haine et à la discrimination en vertu de l'article 13 de la loi du 29 juillet 1881 sur la presse...

Bernard Jouanneau

(Voir la suite de l'éditorial en page 5)

NOS PROCHAINES REUNIONS

Les lundis 4 oct., 8 nov., 6 dec.
à 19 heures 30
à la "Grenouille bleue"
48, rue Balard, Paris 15°

Après lecture de ce journal,
donnez-le à vos amis !

Nous avons pris connaissance, sur le site de la Fondation pour la Mémoire de la Déportation, d'un article de Madame Chombart de Lauwe (présidente de la Fondation) qui nous a paru si intelligent et si pertinent que nous avons souhaité vous le faire partager. Nous vous livrons ici cet article que l'on nous a autorisé à reproduire. A méditer.

L'Etat français est en charge de fonctions régaliennes, dont font partie la sécurité extérieure et la sécurité intérieure du pays, nul ne le conteste. L'histoire du XX^{ème} siècle marquée par les crimes de masse et les persécutions et génocides touchant les Juifs et les Tsiganes impose toutefois un regard rétrospectif dès lors que certains propos menacent l'âme du pays et sa cohésion.

L'instrumentalisation des thèmes sécuritaires dans le discours politique actuel doit être décryptée et dénoncée.

Le général de Gaulle évoquait la nécessité de hisser sans cesse la France vers les sommets.

Les déclarations récentes entendues aux plus hauts niveaux de l'Etat la tirent plutôt vers le bas.

Des vagues d'indésirables ?

La France a vécu des épisodes migratoires antérieurs. Elle n'en n'est pas morte...mais n'a pas non plus lieu de se glorifier de la manière dont elle les a accueillis et traités. Faut-il rappeler les réticences d'une grande partie de la population française à l'égard des Républicains espagnols réfugiés de la *Retirada*, ces "gens sales, illettrés, voleurs et paresseux qui venaient ajouter aux difficultés quotidiennes de la vie des *bons Français* et manger leur pain"? C'était le discours repris par une certaine droite nationaliste, xénophobe et égoïste. Sans parler de l'embarras des pouvoirs publics totalement dépassés par un exode massif qu'ils s'étaient refusé à voir venir et qui déboucha sur la constitution des premiers grands camps d'internement.

L'on sait par la suite les pressions exercées pour contraindre cette population réfugiée à rentrer "volontairement" chez elle, où le régime fasciste de Franco l'attendait de pied ferme. Le rapproche-

ment permet des doutes sérieux sur la notion de "retour volontaire".

A l'opposé de ce discours, la ferveur populaire d'une partie de la France, cette France là, anonyme et modeste, qui s'est mobilisée pour venir en aide aux réfugiés espagnols, a incarné l'honneur de la République.

Pas si indésirables...

Est-il nécessaire de rappeler la part courageuse et exemplaire prise à nos côtés dans la guerre contre l'Allemagne nazie par ces "gens sales, illettrés voleurs et paresseux" restés malgré tout en France, leur engagement dans la Résistance contre l'occupant après la défaite, celui héroïque de groupes espagnols dans les combats du plateau des Glières ou encore le prix très lourd payé par près de sept mille autres, prisonniers de guerre, ignorés honteusement par le Régime de Vichy et abandonnés à l'Allemagne nazie qui les traita en "apatrides" et les déporta, principalement au camp de concentration de Mauthausen, dont la plupart ne sont jamais rentrés ?

Faut-il rappeler que des soldats de la 2^{ème} Division blindée entrés les premiers à Paris avec la colonne Dronne, étaient des Espagnols?

Ce seul exemple devrait inciter à la prudence et à la retenue dans le discours.

Une extermination que l'on occulte un peu vite

Les populations Sintis, Roms, Manouches, Gitans, qualifiées globalement de *Zigeuner* (Tsiganes) par le régime nazi et classées dans la catégorie la plus basse des "sous-hommes", ont fait l'objet d'un génocide tout aussi systématique en Allemagne et en Europe centrale occupée, que celui des Juifs et ont subi des expérimentations médicales d'une cruauté qui font encore frémir la mémoire des survivants. En France elles furent visées surtout par la honte et la misère de l'internement administratif. On en parle moins, voire pas du tout, cette population étant discrète, effacée et peu prolixe. Qui s'en souvient aujourd'hui? Qui a évoqué ce martyr passé? A lui seul pourtant ce rappel justifierait des égards, marques de considération et de soutien, voire répara-

tions, comparables à ceux consentis à d'autres. Qui y songe ?

Le cycle des violences de masse en marche ?

Jacques Sémelin^{*}, auteur d'une encyclopédie sur les violences de masse, insiste sur le rôle des *représentations*, qu'il situe en amont de ce processus.

Pour lui, le massacre est le résultat d'une démarche mentale créant un "imaginaire de l'ennemi opposé à l'imaginaire de soi", instaurant une perception négative de l'Autre dans l'imaginaire collectif.

Chaque être humain peut avoir des fantasmes de destruction de l'autre. Dans le cas du crime de masse ces fantasmes basculent dans la réalité **collective**. Il tente en conséquence d'analyser l'articulation entre imaginaire et réel, où l'exploitation de la peur et de l'inquiétude facilite la définition d'entités mythiques à partir desquelles se construisent en interaction un "Eux", figuratif de l'ennemi et un Nous, censé incarner le bien.

Il place à l'origine du processus le discours des leaders d'opinion (politiques, intellectuels, médiatiques ou religieux) proposant chacun leur lecture de la situation, comme par exemple : *le pays ne va pas bien, mais si nous commençons par nous débarrasser de ces gens là ça ira beaucoup mieux.*

Un discours globalisant et accusateur irrecevable

C'est ce discours là, aménagé, mais emprunté à l'extrême droite française, qui tend aujourd'hui à s'imposer dans l'appareil d'Etat et qu'il faut dénoncer. En désignant dans un même discours, les "gens du voyage et les Roms" comme facteurs d'insécurité, le Chef de l'Etat divise la collectivité nationale, crée des entités négatives jugées "indésirables" opposées à des entités positives imaginaires. Il flatte les égoïsmes et exacerbe les crispations identitaires qui s'opposent, bref dresse les Uns contre les Autres.

Lorsqu'il parlait de la "racaille" (entité mythique sans consistance, auquel chacun donne le contenu qu'il veut bien selon ses fantasmes) il *la* livrait déjà à la vindicte populaire. Il eût été plus noble

de mobiliser la collectivité nationale pour trouver les voies et moyens possibles d'une intégration économique et psychologique réussie, en tout cas d'une insertion dans la vie active. Cela n'exclut nullement les poursuites pénales **individuelles, exercées sous l'autorité du pouvoir judiciaire et non de l'exécutif**, dès lors qu'elles sont justifiées, ni la recherche de solutions à l'échelle européenne.

Mais que la France, souvent prompt à donner des leçons, donne d'abord l'exemple en l'Europe, à l'heure où les ultranationalismes refont surface un peu partout, avec tous les dangers dont sont potentiellement porteurs leurs égoïsmes et leur violence.

La France n'a pas les moyens ?

S'exprimant il y a quelques semaines sur *France Culture*, le ministre des affaires européennes, Pierre Lellouche, ancien Haut-représentant de la France en Afghanistan, tenait un discours à deux vitesses, dont la distorsion entre des propos constructifs à l'égard de l'afghanistan, justifiant la présence française, une pédagogie à développer à l'égard du peuple afghan, décrivant les menaces que cette région fait peser sur la sécurité du monde et l'aide indispensable à apporter à l'armée nationale afghane etc., contrastaient avec les propos soudainement raidis, brutaux et accusateurs visant les quelques Roms installés dans sa circonscription électorale du 3^{ème} arrondissement de Paris. Il n'était soudain plus question de pédagogie: seulement d'opprobre, de dénonciation collective et d'exclusion. Exigences d'un certain électorat qui tendrait à se dérober?

Ainsi donc la France aurait les moyens de soutenir une guerre lointaine à l'issue bien incertaine en faveur du peuple Afghan et serait incapable de dégager quelques moyens humains, financiers et citoyens autres que sa Police, en faveur de quelques 15 000 Roms?

Les signaux de l'histoire

Le chef de l'Etat pourrait méditer d'autres signaux de l'histoire.

Pétain s'était voulu lui aussi recours et "référence" d'une France abasourdie par sa défaite militaire et privée de repères et de perspectives. Il a alors élaboré le concept d'anti-France. Après avoir bénéficié quelque temps de la confiance des Français, il la perdit lorsque leurs yeux se sont enfin ouverts sur les grandes rafles de Juifs. Une vague réprobatrice monta alors "de la France d'en bas".

Le haut-le-cœur des consciences d'aujourd'hui contre la chasse aux Roms et les mesures touchant "les gens du voyage", exécutées sans état d'âme par des fonctionnaires disciplinés, marque le début d'un réveil des consciences.

Il prouve que notre pays a encore un cœur et des tripes. Soyons en fiers. C'est aussi cela l'âme de la France !

Appeler les Français à la solidarité pour aider et encadrer les Roms aurait une autre tenue et une autre valeur symbolique. L'ethnologue, ancienne déportée, Germaine Tillion ne disait-elle pas dans un de ses derniers entretiens que le désespoir faisait le lit des terroristes en puissance? Sémelin l'exprime autrement en mettant en garde contre les représentations négatives qui font de gens ordinaires des assassins en puissance.

Où est passée la devise de la République? La désobéissance civique comme forme de résistance à de telles dérives pourrait bien devenir l'ultime recours des consciences qui restent lucides dans la tourmente.

Marie José Chombart de Lauwe

*Résistante déportée
Grand officier de la Légion d'Honneur -
Directeur de recherche honoraire du
CNRS
Présidente de la Fondation pour la
Mémoire de la Déportation*

**Directeur de recherche au Centre d'études et de recherches internationales (CERI) du CNRS.*

Le 1^{er} octobre 1940, le conseil des Ministres présidé par Pétain adopte le statut des juifs proposé par Raphaël Alibert, garde des Sceaux.

Combien d'entre nous en connaissent les termes exacts? Pour mémoire, nous reproduisons ici l'essentiel des articles de cet acte.

Nous, Maréchal de France, chef de l'Etat français, Le conseil des ministres entendu,
DÉCRETONS

Article 1^{er}- Est regardé comme juif, pour l'application de la présente loi, toute personne issue de trois grands-parents de race juive ou de deux grands-parents de la même race, si son conjoint lui aussi est juif.

Art.2 - L'accès et l'exercice des fonctions publiques et mandats énumérés ci-après sont interdits aux juifs:

- Chef de l'Etat, membre du Gouvernement[...]
- Agents relevant du département des affaires étrangères[...] inspecteurs des services administratifs, fonctionnaires de tous grades...
- Résidents généraux, gouverneurs
- Membres du corps enseignant
- Officiers des armées de terre, de mer et de l'air.
- Administrateurs[...]d'entreprises...

Art 3 - L'accès et l'exercice de toutes les fonctions publiques autres que celles énumérées à l'article 2 ne sont ouverts aux juifs que s'ils peuvent exciper de l'une des conditions suivantes:

- a) Etre titulaire de la carte de combattant 1914/1918 ou avoir été cité au cours de la campagne 14/18;
- b) Avoir été cité à l'ordre du jour au cours de la campagne 1939/1940;
- c) Etre décoré de la Légion d'Honneur à titre militaire ou de la médaille militaire.

Art 4 - L'accès et l'exercice des professions libérales, des professions libres[...] sont permis aux juifs, à moins que des règlements d'administration publique n'aient fixé pour eux une proportion déterminée...

Art 5 - Les juifs ne pourront, sans condition ni réserve, exercer l'une quelconque des professions suivantes : Directeurs, gérants, rédacteurs à l'exception des publications de caractère strictement scientifique.[...] Administrateurs, metteurs en scène, compositeurs...

Art 6 - En aucun cas, les juifs ne peuvent faire partie des organismes chargés de représenter les professions visées aux article 4 et 5 de la présente loi ou d'en assurer la discipline.

Art 7 -Les fonctionnaires juif visés aux articles 2 et 3 cesseront d'exercer leurs fonctions dans les deux mois qui suivront la promulgation de la présente loi...

Art 8 -Par décret individuel pris en conseil d'Etat et dûment motivé, les juifs qui dans les domaines littéraires, scientifique, artistique ont rendu des services exceptionnels à l'Etat français pourront être relevés des interdictions prévues par la présente loi.

Ces décrets et les motifs qui les justifient seront publiés au Journal officiel.

Art 9 - La présente loi est applicable à l'Algérie, aux colonies, pays de protectorat et territoires sous mandat.

Art 10 - Le présent acte sera publié au Journal officiel et exécuté comme loi de l'Etat
Fait à Vichy, le 5 octobre 1940

Philippe Pétain.

MEMOIRE 1940 OU : AFIN QUE NUL N'EN IGNORE...

AJ 38 / 214 / pièce 1338 COMMISSARIAT GENERAL

COMMISSARIAT GENERAL AUX QUESTIONS JUIVES

Section d'Enquêtes et de Contrôle
Section Région parisienne
Affaire n°5.471

Inspecteur : FOURRIER, FERRY, LANDRY

ETAT FRANÇAIS

Paris, le 9 décembre 1943

7, rue Notre-Dame des Victoires
CEN : 01-52
GUT : 39-50

Rapport n°6.288
JB/DG – 670

Référence à rappeler :
SM/RL du 6 sept. 1943

AFFAIRE : RACHLINE, Vice-Président de la L.I.C.A.
LIEU : 259, Boulevard Ornano à SAINT-DENIS (Seine)
ORIGINE : Section Province Référence à rappeler :
REFER : SM/AS du 8 octobre
OBJET : Vérifier si le juif RACHLINE Lazare est recensé,
et son activité.

ETAT CIVIL :

RACHLINE Lazare

Né le 25 décembre 1905 à GORKY (Russie)

D'origine russe.

A été naturalisé français par décret en date du 18.2.38

Il a fait l'objet du retrait de la nationalité française par Décret du 20.3.1942 (Journal Officiel du 26.3.1942)

Classé au Casier Général sous le n° 590.039

De race et de religion juive, a épousé le 9.6.32 à PARIS

La nommée ABRAHAM Suzanne, née le 19 Août 1911 à PARIS,
de nationalité française avant son mariage. Trois enfants :

Michel, né le 5.6.1933 à PARIS (18^{ème})

Daniel, né le 13.6.1936 à PARIS (18^{ème})

Jean-Claude, né le 30.9.1939 à TOURNAN.

L'intéressé, qui exerçait la profession d'industriel à SAINT-DENIS (Seine) est actuellement domicilié :
22, rue Léon Brauchet à BRIVE (Corrèze).

Papiers personnels... Nous sommes très loin de cela, mais ce qui est arrivé une fois peut toujours se reproduire.
Ce qui arrive aujourd'hui aux gens du voyage et autres Gitans et Roms peut devenir à terme un élément d'un nouvel engrenage.
Ne rien laisser passer, toujours se souvenir, et toujours se battre, c'est notre lot.

Le document reproduit ici, que nous voulons "pédagogique" et "mémoriel" est bien entendu incomplet.

"L'enquête" menée relate sur plusieurs paragraphes les faits et gestes du "juif Rachline" depuis sa naissance.

Rien n'échappe aux enquêteurs, de la vie privée, voire intime, à la vie publique, professionnelle et politique du "Juif Rachline" ainsi désigné à chacun des paragraphes.

En conclusion de l'enquête il est mentionné : " Au cas où le juif Rachline serait en infraction, nous demandons à la Direction Régionale de Limoges (lieu de résidence des Rachline en 1943) de faire prendre à son égard toutes mesures prévues par la loi, et nous attirons spécialement l'attention de ces Services sur le fait que, par le passé, ce juif a eu une activité politique qui doit entraîner une surveillance toute particulière sur son activité présente".

Il reste à souhaiter que plus jamais nous n'ayons l'occasion de voir ressurgir ce genre "d'enquêtes" menées sur des personnes pour ce qu'elles sont et non pas pour ce qu'elles font...

Nous sommes au XXI^{ème} siècle, nous avons l'expérience des siècles précédents, nous avons atteint un seuil de "civilisation" extraordinaire : n'est-il pas temps de penser enfin que l'"étranger", le "différent" ne représente pas forcément un danger, mais qu'il n'est ni plus, ni moins qu'un alter ego?

Mauvais signes !

Nous vivons une période étrange et pour tout dire trouble et inquiétante.

On a le sentiment qu'avec la crise, tous les vieux démons resurgissent. Il paraît que c'est une réaction humaine normale, elle n'en demeure pas moins angoissante.

L'illustration de cette atmosphère : le festival de petites phrases entendues cet été et qui en disent long : "déchéance de la nationalité", "insécurité = Roms" etc....

Bref tout cela a des relents qui rappellent d'autres époques peu glorieuses de notre pays.

Dans le droit fil de cet état d'esprit, deux événements passés assez inaperçus et cependant significatifs.

Le premier, c'est la censure par le maire de Parthenay de la lecture à des élèves, d'une lettre écrite par Ida Grinspan, ancienne déportée, dans le cadre de la journée nationale du souvenir des victimes et héros de la déportation.

Qu'y avait-il de choquant dans cette lettre? La vérité simplement. A savoir qu'Ida Grinspan dit avoir été arrêtée à l'âge de 14 ans, par *trois gendarmes français*. Horreur! cette révélation a heurté la sensibilité d'un gendarme. La vérité doit donc être tue. Ce ne sont pas des gendarmes français qui ont arrêté Ida, ce sont des gendarmes martiens !!! C'est comme ça qu'on écrit l'histoire...

Et à propos d'histoire justement : une professeure d'histoire de Nancy a été suspendue quatre mois de ses fonctions à la suite d'un rapport rédigé en juillet par des inspecteurs qui ont trouvé des "manquements aux obligations de neutralité et de laïcité" de cette professeure et ont estimé qu'elle "consacre trop de temps à l'organisation de voyages sur l'histoire des juifs comprenant des visites à des camps".

Voilà donc que la Shoah devient un phénomène religieux et essentiellement juif? C'est nouveau. Je croyais naïvement que la Shoah était un phénomène universel hors catégorie, surtout pas religieux. La Shoah concerne me semble-t-il, l'humanité entière et la mémoire de l'histoire de la Shoah devrait être omniprésente pour rappeler à chacun et à tout moment ce à quoi l'homme peut arriver s'il manque de vigilance et s'il se laisse progressivement glisser et porter par la facilité de chercher (et trouver) un bouc émissaire à tous ses malheurs.

Ces deux exemples sont les mauvais signes du climat actuel où chacun suspecte l'autre, où chacun se recroqueville sur son identité survalorisée au détriment de celle de l'autre : c'est le terreau préféré de tous les racismes et dérives.

Alors, s'il nous est impossible d'être plus ouverts et meilleurs, au moins essayons d'être plus raisonnables, pour l'avenir de nos enfants...

Lison Benzaquen.

"Etranges étrangers"

Poème de Jacques Prévert - 1955

Un magnifique poème de circonstance à lire attentivement !

Etranges étrangers

Kabyles de la Chapelle et des quais de Javel

hommes de pays lointains

cobayes des colonies

doux petits musiciens

soleils adolescents de la porte d'Italie

Boumians de la porte de Saint-Ouen

Apatrides d'Aubervilliers

brûleurs des grandes ordures de la ville de Paris

ébouillanteurs des bêtes trouvées

mortes mortes sur pied au beau milieu des rues

Tunisiens de Grenelle

embauchés débauchés

manœuvres désœuvrés

Polaks du Marais du Temple des Rosiers

Cordonniers de Cordoue soutiers de Barcelone

pêcheurs des Baléares ou du cap Finistère

rescapés de Franco

et déportés de France et de Navarre pour avoir défendu en souvenir de la

votre la liberté des autres

Esclaves noirs de Fréjus

tirillés et parqués

au bord d'une petite mer

où peu vous vous baignez

Esclaves noirs de Fréjus qui évoquez

chaque soir

dans les locaux disciplinaires

avec une vieille boîte à cigares

et quelques bouts de fil de fer

tous les échos de vos villages

tous les oiseaux de vos forêts

et ne venez dans la capitale

que pour fêter au pas cadencé

la prise de la Bastille le quatorze juillet

Enfants du Sénégal

déportés expatriés et naturalisés

Enfants indochinois

jongleurs aux innocents couteaux

qui vendiez autrefois aux terrasses des cafés

de jolis dragons d'or faits de papier plié

Enfants trop tôt grandis et si vite en allés

qui dormez aujourd'hui de retour au pays le visage dans la terre

et des bombes incendiaires labourant vos rizières

On vous a renvoyé

la monnaie de vos papiers dorés

on vous a retourné

vos petits couteaux dans le dos

Etranges étrangers

Vous êtes dans la ville

vous êtes dans la vie

même si mal en vivez, même si vous en mourez.

"Etranges étrangers" (suite de l'éditorial, page 1)

Mémoire 2000 n'a pas de recommandations à faire aux Etats, aux politiques, aux institutions. Elle ne peut s'adresser qu'à l'opinion et aux individus en attirant l'attention sur les dangers qui se profilent à l'horizon. La défense des valeurs et de la démocratie appartient à tous et nul n'en pourra se plaindre lorsque l'irréparable aura été commis et qu'il n'aura rien à répondre sur ce qu'il aura fait pour l'empêcher.

Quant à nous, nous attendons depuis le 30 Avril 2010 que le Premier ministre appose sa signature sur le document officiel qui permettra au secrétaire d'Etat H. Falco, de mettre en œuvre l'accord transactionnel que nous avons accepté en faveur les "déportés d'origine étrangère" devenus français à leur sortie des camps, à moins qu'on ne remette en cause la délibération de la HALDE de 2005.

Nous craignons qu'un nouveau remaniement ministériel annoncé empêche le secrétaire d'Etat de tenir parole, ce qui serait tout de même assez grave en cette période de troubles et de polémiques sur la discrimination et les "Français d'origine". Les déportés survivants qui ne sont plus qu'au nombre d'une centaine et qui sont français à part entière depuis des dizaines d'années attendent toujours que l'égalité des droits à pension leur soit accordée pour qu'ils ne se retrouvent pas dans la situation de ces "Etranges Etrangers" devenus français seulement sur le papier.

Bernard Jouanneau.

Dans le contexte actuel, il est utile de mettre en perspective les questions de la citoyenneté et de la nationalité, et la place qui est faite aux étrangers. L'ouvrage désormais classique de Gérard Noiriel, "Le creuset français", éclaire utilement ces sujets de clivage et de tension dans la société française depuis les années 1880. Ce livre inscrit dans une perspective de longue durée comment l'identité française s'est façonnée par la diversité et comment des partis politiques ont manipulé cyniquement la question de l'immigration pour nourrir les réflexes xénophobes d'une partie de la population française. En France, c'est la III^e République qui intègre les classes populaires au sein de l'État nation, avec le développement de la démocratie parlementaire, des lois sociales et du mouvement ouvrier, et qui promulgue les premières lois sur la nationalité. Apparaît alors le clivage national-étranger dans ses différentes dimensions, et l'enjeu désormais crucial des "papiers d'identité".

Les moments de crise économique et sociale sont aussi ceux de crise de l'identité nationale. Ce fut le cas dans les années 1880-1890, avec la montée de la xénophobie et de l'antisémitisme, et dans les années 1930, avec la montée des mêmes tensions xénophobe et antisémite et d'une extrême droite pour partie perméable à l'idéologie nazie... Nous n'échappons pas à une profonde crise identitaire aujourd'hui, avec tout ce que cela implique de confusions, d'amalgames et d'obscurantismes, alors que la société française est frappée par un chômage de masse depuis plus de trente ans et confrontée à un monde en profonde mutation.

Les symptômes de cette crise sont multiples et nous semblent s'aggraver par rapport aux étrangers, avec la création en 2007 d'un Ministère qui lie la notion d'identité nationale à celle de l'immigration, ce qui laisse entendre que les immigrés sont problématiques par rapport à l'identité nationale. Ou encore avec le faible budget et la faible fréquentation de la Cité nationale de l'histoire de l'immigration qui œuvre à la reconnaissance de l'apport des immigrés à la construction de la France. Ou très récemment avec la désignation d'un groupe de personnes sur une base ethnique et culturelle, les roms de Roumanie, dans une circulaire qui fait à juste titre scandale par rapport aux valeurs françaises héritées de la Révolution et de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen.

La crise identitaire qui traverse la France nous semble aussi s'approfondir par rapport aux nationaux Français. Le discours du Président de la République à Latran en 2007 qui a parlé de "*l'instituteur (qui) ne pourra jamais remplacer le curé ou le pasteur*", ou l'imam devrait-on alors préciser à l'heure où l'Islam est la deuxième religion de France, marque une rupture avec la notion de laïcité fondée sur l'héritage des Lumières et qui a permis au pays la paix civile. Le discours que le Président a prononcé à Grenoble en août 2010 aggrave encore la dérive par rapport au socle républicain, en liant déchéance de la nationalité pour les Français d'origine étrangère et criminalité (la sanction pénale et la prison ne suffiraient-elles donc plus pour ces citoyens implicitement soupçonnés d'être de seconde catégorie?). Lorsque le premier des Français déclare à Grenoble que "*nous subissons les conséquences de 50 années d'immigration insuffisamment régulée qui ont abouti à un échec de l'intégration (...) Il est quand même invraisemblable que des jeunes gens de la deuxième, voire de la troisième génération, se sentent moins Français que leurs parents ou leurs grands-parents*", il nous semble qu'une ligne jaune a été franchie. Un prétendu échec de l'intégration depuis 50 ans, soit le début des années 1960 ?

Nous savons tous que Nicolas Sarkozy désigne implicitement les Français qui ont des origines au Maghreb et en Afrique noire, parmi lesquels certains constituent une partie importante des habitants pauvres de nos banlieues. Si nous sommes conscients de la confusion identitaire de certains de nos concitoyens en particulier parmi les plus jeunes, cette stigmatisation par les plus hautes autorités de l'Etat de ceux qui sont parmi les moins intégrés et les plus fragilisés est révoltante. C'est aussi une façon d'aggraver leur défaut d'intégration et de construire très vite un cercle vicieux. Cette stigmatisation jette aussi la suspicion et la méfiance sur l'ensemble des Français qui ont des ascendants venus d'Afrique, des Français sommés de "prouver" leur appartenance nationale. Triste époque...

Face à ces confusions quasi diffamatoires et blessantes, gardons raison. La nation française s'est fondée et développée sur une langue devenue nationale tardivement (les patois et les langues régionales reculent avec l'école publique, gratuite et obligatoire), une culture et une histoire qui puisent autant dans le "souve-

nir du sacre de Reims" que "le récit de la fête de la Fédération" pour citer imparfaitement le grand historien et résistant que fut Marc Bloch.

La citoyenneté française se fonde sur une dette particulière à l'égard des Lumières et de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen de 1789 qui rejette toute discrimination ou caractérisation en fonction de la "race" ou de la religion. Un héritage précieux pour les Français, musulmans ou non, aux prises avec les dérives d'un islamisme totalitaire et meurtrier. Un héritage précieux pour les Français confrontés à l'émergence de nouvelles idéologies racistes, comme celle défendue par Thilo Sarrazin dans un best seller en Allemagne qui s'inspire d'une vision sociogénétique proprement effrayante (les populations turques ou africaines auraient un patrimoine génétique de moindre qualité en raison du grand nombre de mariages consanguins...).

Il est délicat d'évoquer l'apport à la France des étrangers devenus Français, ou de leurs enfants, ou même des étrangers qui ont choisi la France comme terre d'élection pour une période de leur vie. Cet apport ne relève pas d'une comptabilité de boutiquier, mais d'une part inestimable et incalculable qui a aussi trait au désir singulier et aux sentiments les plus généreux et nobles qui soient.

Songeons simplement, pour ne citer que quelques étrangers devenus Français, aux œuvres d'Apollinaire, de Cendrars, de Chagall et de Ngo Bao Chau, médaille Fields 2010 (l'équivalent du prix Nobel en mathématique) et Français d'origine vietnamienne. Songeons aussi aux contributions des Français qui ont des ascendants d'origine étrangère (près du quart d'entre nous), que ce soit Léon Gambetta, Emile Zola, Yves Montand, Serge Gainsbourg, ou aujourd'hui Marie Ndiaye... Songeons enfin à la tradition des artistes étrangers séjournant en France...

Que serait la peinture sans les œuvres créées par les artistes des années folles autour du quartier de Montparnasse ou la musique contemporaine sans les musiciens de nombreux pays africains qui ont choisi Paris dans un rôle de capitale fédératrice?

La sensibilité est heurtée par quelque chose de profondément consternant et affligeant dans le slogan "la France, tu l'aimes ou tu la quittes".

Rose Lallier.

“... il n'est pas souhaitable qu'une promiscuité entre ces enfants juifs et des enfants non juifs se prolonge...”

Décidée par les Allemands, exécutée par la police française, la rafle du Vel'd'Hiv symbolise aujourd'hui la déportation de près de 76000 Juifs de France, bien qu'elle ne constitue pas la première arrestation massive de Juifs à Paris. Mais avec l'arrestation de femmes et d'enfants, elle marque un tournant tant dans la mise en œuvre de la persécution que dans la réaction de l'opinion.

C'est à partir de juillet 1942, que de nombreux Français vont décider de porter secours aux persécutés. L'action de ces “Justes” a été reconnue par la loi du 10 juillet 2000 qui a fait du 16 juillet la Journée nationale à la mémoire des crimes racistes et antisémites de l'Etat Français et d'hommage aux “Justes” de France. En 1942, les opérations avaient débuté à 4 heures du matin, et se sont poursuivies jusqu'au lendemain, 13 heures.

Cette année, la journée a commencé à 9 heures 30, avec l'arrivée des associations, des porte-drapeaux, des invités et des autorités. Elle s'est poursuivie avec l'arrivée du secrétaire d'Etat à la défense et aux anciens combattants et un chant yiddish interprété par la chanteuse Talila,

accompagnée de Teddy Lasry.

Après les dépôts de gerbes, la *Sonnerie “aux Morts”*, la Minute de silence et la *Marseillaise*, diverses prises de parole se sont succédées – le Président du CRIF, le Président de l'Union des Déportés d'Auschwitz, Madame Simone Veil, le secrétaire d'Etat à la Défense et aux anciens combattants – et la cérémonie s'est terminée à 11 heures 30.

Urgent !

“Urgent ! Présenter immédiatement” : ainsi commence cette lettre du 10 juillet 1942 envoyée par Dannecker à l'Office Central de Sécurité du Reich à Berlin. *Objet* : Evacuation des Juifs de France. La suite : “L'arrestation des Juifs apatrides à Paris sera opérée par la police française dans la période du 16 juillet au 18 juillet 1942.

On peut s'attendre à ce qu'il reste environ 4 000 enfants juifs après les arrestations. Dans un premier temps c'est l'Assistance publique française qui les prendra en charge. Comme il n'est pas souhaitable qu'une promiscuité entre ces enfants juifs et des enfants non juifs se prolonge et que l'U.G.I.F. pourra placer au maximum 400 enfants dans ses propres centres, je sollicite une décision urgente (réponse par télex) pour savoir si par exemple à partir du 10^{ème} convoi les

enfants d'apatrides à évacuer pourront être évacués eux aussi....”

Le 13 juillet 1942, le directeur de la police municipale, Hennequin, avait lui aussi des soucis lorsqu'il écrivit cette lettre au directeur du Cabinet de la Préfecture de Police :

Objet : commande de 50 Autobus pour les journées des 16 et 17 juillet.

“J'ai l'honneur de vous prier de bien vouloir demander d'urgence à Monsieur le Préfet de la Seine de mettre, les 16 et 17 juillet de 5 heures du matin à la fin des services (18 heures environ) 50 autobus. Ces véhicules devront être rendus dans les différents Centraux des Commissariats d'Arrondissements et à la Caserne de la Cité, suivant une répartition qui sera communiquée directement à la Compagnie du Métropolitain (Réseau de Surface).

J'ajoute que cette Compagnie a déjà été avisée par mes soins et attend la confirmation de la Préfecture de la Seine.”

Bilan : 13.152 juifs parisiens dont 4.115 enfants.

Rappel : les premières rafles ont eu lieu le 14 mai 1941, les dernières au printemps 1944.

En tout : 76.000 juifs de France.

Colette Gutman.

LA NORVÈGE : NOUVEAU REFUGE D'IRANIENS

Depuis quelque temps, des opposants iraniens choisissent de s'exiler à Oslo. Le Président Mahmoud Ahmadinejad écume de rage.

Dernier en date, et pas le moindre, Farzan Farhangian, est un diplomate de haut rang, avec 23 ans de carrière pour le régime des mollahs derrière lui, a 47 ans. Ayant abandonné son poste à Bruxelles il y a quelques semaines, il a choisi de demander l'asile en Norvège parce qu'il s'y sent en sécurité, déclare son avocat, Maître Humlen. A Bruxelles, il se sentait menacé.

C'est le deuxième diplomate iranien qui se retrouve ainsi à Oslo depuis quelques mois. En février, son collègue Mohammed Reza Heydari, consul de l'ambassade d'Iran en Norvège, quitta son poste en signe de protestation des violations des droits de l'homme du régime iranien. Il a depuis obtenu l'asile poli-

tique pour lui-même et sa famille, et ne cesse de critiquer Teheran.

Un autre diplomate en poste à Helsinki a également quitté son poste, mais choisi de demander l'asile en Finlande.

Pour l'expert norvégien Daniel Heradsteit, c'est un énorme camouflet pour le régime et pour Ahmadinejad. D'autant plus qu'il risque d'y en avoir d'autres qui suivent ces exemples. Le comité de soutien Norvège-Iran déclare être déjà en contact avec plusieurs diplomates.

M. Heydari et le leader du comité de soutien, M. Saki, ont déjà créé ce qu'ils nomment “l'ambassade verte”, qui œuvre justement pour faire venir d'autres diplomates en Norvège se joindre à eux.

Pas étonnant dans ces circonstances que l'avocat de Sakineh Ashtiani, Mohammed Mostafaei, ait également choisi de s'exiler en Norvège. Lors de son arrivée à Oslo au mois d'août, il fut

chaudement accueilli par de nombreux iraniens qui y vivent déjà. Ils seraient environ 8000, et déjà très influents.

M. Mostafaei est pour l'instant discret, mais très préoccupé par le sort de Sakineh, qui risque la lapidation, malgré les dénégations de M. Ahmadinejad. Mais il est tout aussi inquiet pour ses plus jeunes clients, qu'il a dû abandonner. Il va demander aux autorités norvégiennes de lancer une campagne contre la peine de mort appliquée aux enfants - bien que la peine de mort soit “une et indivisible”, comme le dit Robert Badinter.

Dans tous les cas, la Norvège semble devenir un pays important pour l'opposition iranienne, convaincue que les dernières élections présidentielles en Iran furent une mascarade, et que le vrai vainqueur fut Mir Hossein Mousavi, leader du mouvement vert.

Vibeke Knoop.

QUI A TUÉ ARLOZOROFF?

Tobie Nathan
Grasset

Avant tout, pour ceux et celles qui se posent la question "qui est Arlozoroff" ?

Dirigeant sioniste, membre du comité exécutif de l'Agence juive (entre les deux guerres), ministre des Affaires Etrangères d'un Etat à l'époque sans frontière.

Il négocia avec les Allemands jusqu' en 1938 le départ de milliers de juifs allemands, vers des ciex plus cléments, partisan d'un état binational avec les Arabes en opposition avec Jabotinski.

Mais aussi : il fut l'amant passionné de Magda Friedlander, qui le lui rendit bien et qui deviendra la femme de Goebels à qui elle n'avait rien à envier pour son antisémitisme.

Le 16 juin 1933 Arlozoroff est assassiné à Tel Aviv.

A ce jour on ne sait toujours pas qui l'a tué.

Roman inspiré, traité comme une enquête policière, portrait d'une femme diabolique...

A vous de juger...

ADOLPHE EICHMANN

David Cesarini
Ed. Tallandier

Un livre de plus? Oui bien sûr et non parce que celui-ci apporte un éclairage nouveau (et passionnant) sur Eichmann et son entourage.

Il faut toujours se méfier d'une biographie, car à trop pénétrer dans le personnage "autopsié", on peut avoir tendance à accorder des circonstances atténuantes. Ce n'est pas le cas ici.

Comment un homme dit normal, devient génocidaire? Banalité du mal? Homme ordinaire? Complice ou instigateur du massacre de millions de personnes? On n'en aura jamais terminé avec toutes ces questions. Cesarini essaye d'y répondre. Il y réussit en très grande partie.

Il reste toutefois qu'Eichmann ressemble toujours à "un symbole impersonnel" comme disait Kessel.

Véritable descente en enfer. A lire pour toujours essayer de comprendre.

LETTRE A LA JEUNESSE

LETTRE A LA FRANCE

Emile Zola

C'est toujours intéressant de relire ses classiques. Ces deux conférences rééditées il y a dix ans chez Stock sont absolument prémonitoires.

Ecrites au moment de l'affaire Dreyfus, Zola présentait tout ce qui allait se passer au XX^{ème} siècle. Il stigmatisait les errements de la justice, la raison d'Etat, les discours de haine. "Des jeunes gens antisémites, ça existe donc cela? Il y a donc des cerveaux neufs, des âmes neuves que cet inbécile poison a déjà déséquilibrés? Quelle tristesse, quelle inquiétude pour le 20^{ème} siècle qui va s'ouvrir!"

A méditer aussi pour le XXI^{ème} siècle...

Daniel Rachline.

Assemblée Générale

L'Assemblée générale annuelle de Mémoire 2000 se tiendra le lundi 6 décembre 2010 à 19 heures 30 à la "Grenouille bleue"
48, rue Balard, 75015 Paris.

LE COIN DES AMIS

Une première pour Mémoire2000. Nous sommes très contents de compter parmi nous une "jeune" arrière grand-mère.

Nous félicitons donc Janine Buhler et souhaitons à son arrière petit fils

MICHAEL

une longue et heureuse vie.

LES RENDEZ-VOUS DE CINE HISTOIRE

L'association Ciné Histoire, présidée par notre amie Nicole Dorra poursuit cette année encore ses rendez-vous au cinéma La Pagode, avec la projection de films suivis de débats, tous les premiers samedis de chaque mois à 10h30.

Voici le programme de la saison 2010/2011 :

- 2 octobre (10h) : *Laisser passer* de Bertrand Tavernier.
- 6 novembre : *Section spéciale* de Costa Gavras.
- 4 décembre : *Le temps de la désobéissance* de Patrick Volton.
- 8 janvier : *Sétif un certain 8 mai 1945* de Mehdi Lallaoui et Bernard Langlois.
- 5 février : *Lumumba* de Raoul Peck.
- 13 mars : *Mon colonel* de Costa Gavras.
- 2 avril : *Le génocide arménien* de Laurence Jourdan.
- 7 mai : *Autopsie d'un mensonge* de J. Tarnéro et B. Cohn.
- 11 juin : *Kigali* de J.C. Klotz.

Prix des places : 6 €

**DES MAINTENANT N'OUBLIEZ PAS VOTRE COTISATION POUR 2010.
AMIS, MEMOIRE 2000 A BESOIN DE VOTRE SOUTIEN. ADHEREZ !**

ADHESION

COTISATION

J66

Nom _____ Prénom _____

Adresse _____

Tél. _____ Fax _____ e-mail _____

Cotisation : 50€. Soutien : 100€. Membre bienfaiteur : 150€ ou plus.
Pour les personnes ne disposant pas de revenu imposable : 15 €.

A retourner avec votre chèque à Mémoire 2000

27, Rue du Texel, 75014 Paris.

Tél.: 01 40 47 73 48. Fax: 01 43 27 01 12.

Mémoire 2000 sur internet

Adresses du blog

memoire2000.org

Vous pourrez y consulter, entre autres, chaque numéro du journal.

Ce journal est le bulletin de liaison de Mémoire 2000

- association régie par la loi de 1901 -
27, rue du Texel, 75014 Paris.

Tél : 01 40 47 73 48. Fax : 01 43 27 01 12..

e.mail : memoire2000@neuf.fr

Comité de rédaction :

Bernard Jouanneau, Lison Benzaquen,

Daniel Rachline, Colette Gutman,

Réalisation : Lison Benzaquen.